

1er message technique 2021, message du vendredi 9 avril, 7h

TAVELURE...

Rappels sur la tavelure --> Pour avoir une infection, il faut la réunion de 3 paramètres...

1. L'hôte (le pommier) : il faut du tissu réceptif. Il faut donc voir du vert. *Ce matin 7h, nos observations sur la parcelle de référence (Mcintosh/cepiland au 1720 ch principal STJ) montraient que 50% des inflorescences étaient débourrées. Dans des secteurs + chauds, Ch d'Oka et Montée Binette, 80-100% des observations ont du vert ce matin (toujours sur Mcintosh)...*
2. L'agent infectieux (la tavelure) : Il faut que les spores soient matures ! *Et les résultats d'hier 8 avril sur les feuilles échantillonnées mardi dernier indiquent que les ascospores sont prêtes à éjecter.*
3. Des conditions météo favorables à l'installation de la tavelure : processus d'éjections, de germination et d'infection...

Aussi, avec les conditions météo d'aujourd'hui et de demain (T° max de 20°C et +), plusieurs parcelles atteindront le stade de débourrement... Surveillez bien vos bourgeons puisqu'une fois le stade de débourrement atteint, il faudra vous protéger sur les pluies à venir... Dans la mesure où les prévisions météo de ce matin sont exactes, la prochaine pluie irait en début de semaine prochaine.

Notez que pour réduire l'inoculum, si ce n'est déjà fait, vous pouvez appliquer votre urée au sol (sur les feuilles de l'an dernier)... **BIO : Attention, l'urée n'est pas permise en régie biologique.**

Feu bactérien

Entre le stade débourrement et le débourrement avancé, réaliser un Tt à base de cuivre. Notez que le stade débourrement avancé, selon les bulletins météo du moment, est prévu pour la fin de la semaine dans la région (entre le 14 et le 16 avril).

L'intervention avec du cuivre agit sur les chancres de feu bactérien mais également sur la tavelure (si évidemment il y a une infection à ce moment-là !). Intervenir dans des conditions de séchage rapide.

Précisions pour les entreprises en régie biologique : Notez que dans les produits énumérés ci-haut, seul le cuivre fixe est permis en régie biologique. Autrement, il y a le Cueva qui est un produit à base de cuivre permis en bio mais + dispendieux.

Tt à base d'huile contre la cochenille

Pour les entreprises ayant des parcelles justifiant une intervention d'huile contre la cochenille, notez que ce Tt doit se réaliser entre le stade de débourrement et de débourrement avancé. À voir les prévisions météo de la semaine prochaine, du temps frais et pluvieux est prévu, si tel est le cas, les fenêtres d'en fin de semaine seraient à saisir pour faire votre huile contre la cochenille.

Rappel sur les conditions d'applications de l'huile :

- Pas de Tt au captane ni soufre 8 à 10 jours AVANT et APRÈS l'application de l'huile
- Vents faibles (<10 km/h) pour bien couvrir la cible
- $T^{\circ} > 15^{\circ}\text{C}$... idéalement $T^{\circ} > 18^{\circ}\text{C}$ et absence de gel dans les 2 nuits qui suivent le Tt
- Arroser à 1000L d'eau / ha et + suivant le gabarit des arbres
- Vitesse de traction : 4 à 5km/h
- Doses : Les 50-60 L d'huile / ha sont à proscrire !

Préparation de vos parcelles et plantations

Pour plusieurs parcelles, le sol est complètement ressuyé et prêt à être préparé pour vos plantations 2021. N'oubliez pas d'enfouir à l'aide de disques ou d'un cultivateur votre fumure de fond... Éviter les engins rotatifs ainsi que le labour pour préserver au mieux votre sol.

Et lors de votre plantation, apporter également une attention particulière à la hauteur du point de greffe :

- + Pour le porte-greffe cepiland : Avec les densités proposées par Agropomme soit 1 200 à 1 500 arbres / ha en conduite libre, nous proposons **d'ajuster la hauteur du point de greffe selon la vigueur du cultivar entre 5 et 10 cm afin d'obtenir la vigueur souhaitée**. Pour les variétés peu vigoureuses (ex : honeycrisp), prévoir une hauteur de 5 cm maximum et pour les variétés + vigoureuses, prévoir un peu plus haut sans dépasser 10 cm. Cependant, pour les plantations + denses (2 000 à 3 000 arbres/ha), maintenir la hauteur du point de greffe à 10-15 cm du sol.

- ✚ Pour les porte-greffes autre que cepiland : la hauteur du point de greffe à avoir est de de 12-15 cm du sol.

Bien sûr, à la plantation, placer les points de greffes contre les vents dominants. N'oubliez pas, suite à votre plantation, de repasser pour réajuster la hauteur du point de greffe au besoin ! Aussi, à la plantation, un léger tassement du sol est suffisant. Préférez de loin le tassement hydrique par apport d'eau et de solution à base de transplanteur (avec du 10-52-10). *Surtout ne pas piétiner autour de votre pommier à la plantation !!!*

Divers :

- **Apports de 18-46-0** : C'est le temps d'y voir !
- **Dépistage de la punaise terne et de la mineuse marbrée** : Installer vos pièges contre ces 2 ravageurs dès maintenant !

Rappel pour les entreprises en régie biologique : Notez que les plaquettes insecticides rouges (vaportape) contenues dans les pièges multiplier ne sont pas autorisées en régie biologique. Il n'est donc pas possible d'installer des pièges multiplier (petit carpo, mineuse marbrée, TBO, carpocapse...). Seuls les pièges suivants peuvent être utilisés : assiettes collantes, pièges delta et sphères rouges.

- **Confusion sexuelle du carpocapse** : Si ce n'est déjà fait, fabriquer les outils nécessaires pour l'installation des diffuseurs ! Pour plus de détails sur le montage de ceux-ci, une fiche de l'IRDA est disponible [ici](#).

Attention ! La pose des diffuseurs se fait toujours après vos applications d'huile et avant le début de la floraison. Ayez également votre plan de pose de prêt. *Rappel : envoyer également votre demande d'aide financière au MAPAQ pour être admissible à la subvention...*